

JPA
7, Rue Galilée
75116 PARIS

AUDITEM
118, Rue de Vaugirard
75006 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

VERNEUIL FINANCE

Société Anonyme au capital de 1 099 265 Euros
Siège social : 49 - 51 Rue de Ponthieu
75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux actionnaires de la société Verneuil Finance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Verneuil Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des titres mis en équivalence :

Risque identifié

Le portefeuille des titres de participation est constitué d'une participation significative dans la Société Française de Casinos détenue à 19,52 %.

Cette ligne de titres est consolidée suivant la méthode de la mise en équivalence.

Notre réponse

Nos diligences ont consisté notamment à :

- Vérifier la valeur comptabilisée du titre de la mise en équivalence ;
- Apprécier cette valeur à partir des tests de dépréciation effectués par la société ;
- Analyser la perte de valeur comptabilisée dans les comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Verneuil Finance par votre assemblée générale du 31 Juillet 2017 pour JPA et AUDITEM.

Au 31 décembre 2019, AUDITEM était dans la 10ème année de sa mission sans interruption et JPA dans la 4ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met

en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 16 septembre 2020

Les Commissaires aux comptes

AUDITEM

JPA



Hervé LE ROY



Jacques POTDEVIN

VERNEUIL FINANCE

Société anonyme au capital de 1 099 265 euros

Siège social : 49 – 51, rue de Ponthieu

75008 Paris

RCS Paris B 542 099 890

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019

1. ETAT DE SITUATION FINANCIERE	6
2. COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES	7
3. ETAT DE RESULTAT GLOBAL	8
4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	9
5. TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	10
6. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS	12
6.1 APPROBATION DES COMPTES	12
6.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	12
6.3 FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE ET EVENEMENTS POSTERIEURS	12
6.3.1 GROUPE VERNEUIL FINANCE	12
6.3.2 Société Française de Casinos (SFC)	13
6.4 REGLES ET METHODES COMPTABLES	14
6.4.1 Déclaration de conformité	14
6.4.2 Bases d'évaluation	15
6.5 METHODES D'ÉVALUATION ET DE PRESENTATION UTILISEES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS	15
6.5.1 Méthodes de consolidation	16
6.5.2 Regroupements d'entreprises	16
6.5.3 Date d'arrêt des comptes des sociétés	16
6.5.4 Conversion des comptes exprimés en devises	16
6.5.5 Recours à des estimations	16
6.5.6 Tests de dépréciation	17
6.5.7 Goodwill – Ecarts d'acquisition	17
6.5.8 Immobilisations incorporelles	17
6.5.9 Immobilisations corporelles	18
6.5.10 Immeubles de placement	19
6.5.11 Contrats de location	19
6.5.12 Actifs biologiques	21
6.5.13 Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières	21
6.5.14 Titres mis en équivalence	21
6.5.15 Stocks et en-cours de production industrielle	22
6.5.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie	22
6.5.17 Titres d'autocoût	22
6.5.18 Intérêts minoritaires	22
6.5.19 Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel	23
6.5.20 Autres provisions pour risques et charges	23
6.5.21 Impôts différés	23
6.5.22 Actifs et passifs courants et non courants	24
6.5.23 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	24
6.5.24 Revenus	24
6.5.25 Résultat opérationnel courant	25

6.5.26	Charges ou produits opérationnels non courants	25
6.5.27	Coût de financement	25
6.5.28	Résultat par action	25
6.6	COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT	25
6.6.1	Écarts d'acquisition - Goodwill	26
6.6.2	Immobilisations incorporelles	26
6.6.3	Immobilisations corporelles	26
6.6.4	Immeubles de placement	27
6.6.5	Participations dans des entités liées hors titres mis en équivalence	27
6.6.6	Titres des sociétés mises en équivalence	27
6.6.7	Autres actifs financiers non courants	28
6.6.8	Contrats de location financement	29
6.6.9	Impôts différés actif	29
6.6.10	Actifs non courants et groupes d'actif à céder détenus en vue de la vente et passifs inclus dans des groupes à céder	29
6.6.11	Actifs biologiques	29
6.6.12	Stocks et en-cours	29
6.6.13	Clients	30
6.6.14	Autres actifs courants	30
6.6.15	Actifs d'impôt exigible	31
6.6.16	Capital	31
6.6.17	Endettement financier net	31
6.6.18	Autres passifs non courants	33
6.6.19	Provisions non courantes	33
6.6.20	Impôts différés	34
6.6.21	Fournisseurs et comptes rattachés	34
6.6.22	Dettes fiscales et sociales	35
6.6.23	Autres dettes courantes	35
6.6.24	Provisions courantes	35
6.6.25	Informations sectorielles	36
6.6.26	Informations financières des sociétés arrêtées	41
6.6.27	Impôt sur les sociétés	41
6.6.28	Engagements hors bilan	42
6.6.29	Effectif	42
6.6.30	Passifs éventuels	42
6.6.31	Informations relatives aux parties liées	42

Mission d'établissement des comptes consolidés

Conformément à nos accords, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons contractuellement définies :

L'objectif principal de notre mission est d'établir les états financiers consolidés de votre groupe pour l'exercice au 31 décembre 2019. Elle comporte les étapes suivantes :

- Une assistance à la mise en place du process de consolidation.
- L'établissement des comptes consolidés proprement dits (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexes).

Ne réalisant pas de mission d'opinion sur les différentes sociétés du groupe, la responsabilité de la fiabilité de l'information financière reste exclue du champ d'application de cette mission.

Ils comportent 43 pages et se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 2 323 milliers euros
- Chiffres d'affaires : 0 milliers euros
- Résultat net comptable (part du groupe) : - 394 milliers euros

Les travaux que nous avons mis en œuvre dans le cadre de cette mission ne constituent ni un audit, ni un examen limité ; en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion sur les comptes de votre entité qui sont joints au présent rapport.

Marius NGOUNE

Expert-comptable Associé



Etats financiers consolidés

1. ETAT DE SITUATION FINANCIERE

ACTIF (en K euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
				Valeur	%
Ecart d'acquisition - Goodwill	6.6.1	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	6.6.2	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	6.6.3	1	1	0	-
Immobilies de placement	6.6.4	-	-	-	-
Participations dans des entités liées	6.6.5	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	6.6.6	1 431	2 048	616	-30%
Autres actifs financiers non courants	6.6.7	9	13	5	-34%
Autres actifs non courants		-	-	-	-
Impôts différés	6.6.10	-	-	-	-
ACTIFS NON COURANTS		1 441	2 062	621	-30%
Actifs bloqués	6.6.11	-	-	-	-
Stocks et en-cours	6.6.12	-	-	-	-
Clients	6.6.13	-	-	-	-
Actifs financiers courants		-	-	-	-
Autres actifs courants	6.6.14	837	838	1	0%
Actif d'impôt exigible	6.6.15	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		44	115	71	-61%
		-	-	-	-
ACTIFS COURANTS		882	953	72	-8%
ACTIFS NON COURANTS ET GROUPES D'ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE					
TOTAL DE L'ACTIF		2 323	3 015	693	-23%

PASSIF (en K euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
				Valeur	%
Capital	6.6.16	1 099	10 993	9 893	-90%
Primes liées au capital		-	-	-	-
Réserves consolidées		327	8 140	8 467	-104%
Ecart de conversion		-	-	-	-
Résultat net part du groupe		394	1 401	1 007	-72%
Capitaux propres part du groupe		1 032	1 452	420	-29%
Intérêts des minoritaires		-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES		1 032	1 452	420	-29%
Emprunts auprès des établissements de crédit	6.6.17	-	56	56	-100%
Autres passifs non courants	6.6.18	-	-	-	-
Provisions non courantes	6.6.19	-	-	-	-
Impôts différés	6.6.20	-	-	-	-
PASSIFS NON COURANTS		-	56	56	-100%
Emprunts auprès des établissements de crédit	6.6.17	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	6.6.17	1 178	1 109	69	6%
Fournisseurs	6.6.21	92	78	14	16%
Dettes fiscales et sociales	6.6.22	-	300	300	-100%
Autres dettes courantes	6.6.23	20	20	-	0%
Provisions courantes	6.6.24	-	-	-	-
Passif d'impôt exigible		-	-	-	-
PASSIFS COURANTS		1 291	1 508	217	0
PASSIFS LIES AUX ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE		-	-	-	-
TOTAL DU PASSIF		2 323	3 015	693	-23%

2. COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES

(en K euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
				Valeur	%
Chiffre d'affaires		-	-	-	
Subventions publiques		-	-	-	
Autres produits opérationnels		-	0	0	-100%
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	6.6.25	-	0	0	-100%
Charges opérationnelles				-	
Achats consommés		-	-	-	
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours		-	-	-	
Charges externes		117	81	37	46%
Charges de personnel		-	-	-	
Impôts et taxes		23	15	8	53%
Dotations nettes aux amortissements		5	1	4	561%
Dépréciation d'actifs net des reprises :				-	
Sur goodwill		-	-	-	
Sur immobilisations		-	-	-	
Sur actifs financiers		-	-	-	
Sur actifs courants		-	-	-	
Pour risques et charges		-	-	-	
Autres (produits) charges opérationnelles :				-	
autres charges		20	20	0	0%
autres produits (charges) exceptionnels		-	-	-	
Transfert de charge et production immobilisée				-	
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	6.6.25	166	116	49	42%
Autres produits et charges opérationnels non courants		356	350	707	-202%
RESULTAT OPERATIONNEL		191	467	658	-141%
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-	-	
Coût de l'endettement financier brut		6	2 659	2 653	-100%
Coût de l'endettement financier net		6	2 659	2 653	-100%
Autres produits financiers		11	13	2	-12%
Autres charges financières		-	-	-	
Autres produits et charges financiers		11	13	2	-12%
Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence		591	1 009	418	-41%
RESULTAT AVANT IMPOTS		394	4 122	3 727	-90%
Charge d'impôt sur le résultat	6.6.27	-	-	-	
RESULTAT APRES IMPOTS DES ACTIVITES POURSUIVIES		394	4 122	3 727	-90%
Résultat net d'impôt des activités arrêtées		-	2 721	2 721	-100%
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		394	1 401	1 006	-72%
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère		394	1 401	1 007	-72%
Résultat net attribuable aux intérêts des minoritaires		-	-	-	
Résultat net par action en euros des activités poursuivies		0,36	1,27		
Résultat dilué par action en euros des activités poursuivies		0,36	1,27		
Résultat net par action en euros des activités abandonnées		-	-		
Résultat dilué par action en euros des activités abandonnées		-	-		
Résultat net par action en euros de l'ensemble consolidé		0,36	1,27		
Résultat dilué par action en euros de l'ensemble consolidé		0,36	1,27		
(1) Dont : profit (pertes) de change					

3. ETAT DE RESULTAT GLOBAL

ETAT DE RESULTAT GLOBAL (en K euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
			Valeur	%
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	- 394	- 1 401	1 006	-72%
Eléments recyclables	-	-	-	
	-	-	-	
	-	-	-	
Sous-total	-	-	-	
Eléments non recyclables	-	-	-	
	-	-	-	
	-	-	-	
Variation des écarts actuariels (SFC)	- 25	4	29	-745%
	-	-	-	
Sous-total	- 25	4	29	-745%
Produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres	- 25	4	29	-745%
	-	-	-	
RESULTAT GLOBAL DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	- 420	- 1 397	977	-70%
Atribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère	- 420	- 1 397	977	-70%
Atribuable aux minoritaires	-	-	-	

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en K euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
			Valeur	%
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 394	- 1 401	1 006	-72%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	591	1 609	418	-41%
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	5	1	6	-761%
Autres (produits), charges calculés	-	3	3	-100%
Coût de financement	-	-	-	
Produits financiers	-	-	-	
Impôt sur les sociétés	-	-	-	
(Plus-values), moins-values de cession et de dilution	-	11 218	11 218	-100%
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	201	- 11 607	11 808	-102%
Variation actifs biologiques	-	-	-	
Variation des stocks	-	-	-	
Variation des clients	-	-	-	
Variation des fournisseurs	14	33	47	-143%
Variation des dettes fiscales et sociales	- 300	-	300	
Variation des autres actifs et passifs courants	1	415	414	-100%
Intérêts reçus	-	-	-	
Impôt sur le résultat (payé) rem boursé	-	-	-	
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE OPERATIONNELLE	84	- 11 224	11 140	-99%
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles	-	-	-	
Acquisitions d'immobilisations financières	-	-	-	
Acquisitions d'autres actifs non courants	-	-	-	
Cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles	0	0	-	0%
Cessions d'immobilisations financières	-	-	-	
Cessions, remboursement d'autres actifs non courants	-	-	-	
Cessions d'actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-	-	
Incidence des variations de périmètre	-	11 218	11 218	-100%
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement	-	-	-	
Variation des autres actifs non courants	-	-	-	
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	0	- 11 218	11 218	-100%
Augmentation (diminution) des C/C des associés des minoritaires et des sociétés apparentées	69,06	-	69	
Acquisition de titres d'auto contrôle	-	-	-	
Augmentation de capital	-	-	-	
Souscription d'emprunts	-	-	-	
Remboursement d'emprunts	- 56	- 142	86	-61%
Intérêts payés	-	-	-	
Augmentation (diminution) des autres passifs non courants	-	-	-	
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	-	-	-	
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT	13	- 142	155	-109%
VARIATION DE TRESORERIE	71	- 143	78	-52%
TRESORERIE NETTE				
à l'ouverture	115	263	148	-56%
à la clôture	44	115	71	-61%
Dont :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44	115	71	-61%
Découverts bancaires	0	-	-	

5. TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Résultat	Reserves consolidées	Capitaux propres part du groupe	Interêts minoritaires	Capitaux consolidés
31/12/2017	10 992	15 504	23 661	2 835	-	2 835
Affectation résultat		- 15 504	15 504	-		-
Résultat global de la période		- 1 401		1 401	-	1 401
Autres éléments du résultat global			4	4	-	4
Ajustements dépréciation de titres VERNEUIL			2	2		2
Variation de périmètre (SFC)			9	9		9
Virement poste à poste (SFC)			3	3		3
						-
						-
31/12/2018	10 992	- 1 401	8 139	1 452	-	1 452
31/12/2018	10 992	- 1 401	8 139	1 452	-	1 452
Affectation résultat		1 401	1 401	-		-
Résultat global de la période		- 394		394	-	394
Réduction du capital (Verneuil Finance)	- 9 893	0	9 893	0	-	0
Ecartis actuariels (SFC)			26	26		26
						-
31/12/2019	1 099	- 394	327	1 032	-	1 032

Annexe aux comptes consolidés

6. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

6.1 Approbation des comptes

Les comptes sociaux et consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27/04/2020 après examen du Comité d'Audit du 27/04/2020. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

6.2 Périmètre de consolidation

Le groupe Verneuil finance est composé :

- la société Verneuil Finance qui est consolidée par intégration globale,
- du groupe SFC qui est consolidé par mise en équivalence.

Les actions SFC sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext compartiment C Paris.

Sociétés	Ville	RCS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle	
			31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Verneuil Finance (Mère)	Paris	542 099 890				
Société Française de Casinos	Paris	393 010 487	19,52%	19,52%	19,52%	19,52%

6.3 Faits caractéristiques de la période et événements postérieurs

6.3.1 GROUPE VERNEUIL FINANCE

Une augmentation de capital a été réalisée au 21 janvier 2019, par imputation du report à nouveau débiteur sur :

- Des primes d'émission
- Des autres réserves
- De la réserve légale

Concomitamment, une réduction de capital a été réalisée par une réduction de la valeur nominale.

A l'issue de ces opérations, le capital s'établit à 1.099.265 euros et est composé de 1.099.265 actions de 1 euro chacune.

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'entreprise a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

6.3.2 Société Française de Casinos (SFC)

➤ Préambule sur la présentation des comptes

○ Cession des titres du casino de Chamonix-Mont-Blanc

Dans le cadre de la cession des titres du casino de Chamonix-Mont-Blanc, le Ministère de l'Intérieur a rendu sa décision le 10 janvier 2019. Le procès-verbal de notification a été signé le 16 janvier 2019 et le compromis de cession et l'ordre de mouvement de titres ont été signés le 17 janvier 2019.

La cession d'actions a été réalisée au prix de l'euro symbolique. La Société Française de Casinos a également cédé en date du 28 janvier 2019 sa créance de compte courant qu'elle détenait sur le casino de Chamonix d'un montant de 10 K€ au prix de 1€.

Cette cession n'a aucun impact dans les comptes consolidés du 31 10 2019.

○ Cession des titres dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos

Dans le cadre de la cession des titres dans le capital de la Société Franco-Belge de Casinos, le Ministère de l'Intérieur a autorisé le changement d'actionariat de la SFBC au profit du Groupe Ardent Casino International fin avril 2019. La seule condition suspensive ayant été levée, l'ordre de mouvement des actions et la cession des droits sociaux ont été signés le 5 mai 2019.

La cession d'actions a été réalisée au prix de 2,8 M€ qui a été versé le 7 mai 2019 sur les comptes de la Société Française de Casinos par le Groupe Belge Ardent Casino International.

La plus-value de cession de 1,6 M€ a été comptabilisée en « Autres produits opérationnels non courants » dans les comptes annuels.

○ Signature d'un compromis de vente avec la SEE Cortade

En date du 4 avril 2019, la Société Française de Casinos a signé un compromis de vente avec la Société d'Exploitation des Établissements Cortade Emile SARL en vue d'acquérir l'ensemble immobilier à usage commercial dont la CECPAS Casino de Collioure est locataire.

Concomitamment, la Société Française de Casinos a racheté la créance de 380 K€ à la CECPAS Casino de Collioure que le casino détenait sur la SEE Cortade.

Le compromis de vente prévoit un prix de 700 K€ auquel sera déduit la somme de 380K€ dus par la Société Cortade.

La signature de l'acte authentique de vente devait être réalisée au plus tard le 4 octobre 2019. Un nouveau compromis a été signé le 20 février 2020 avec une réalisation au plus tard le 20 août 2020.

6.4 Règles et méthodes comptables

6.4.1 Déclaration de conformité

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations, d'application obligatoire pour le Groupe au 1^{er} janvier 2019 :

Libellé de la norme	Applicable à compter du	Adopté UE	Application anticipée
Amendements à IAS 19 : Avantages du personnel : modification, réduction ou liquidation d'un régime	01/01/2019	Oui	Possible
Amendements à IAS 28 : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises	01/01/2019	Oui	Possible
Amendements à IFRS 9 : Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative	01/01/2019	Oui	Possible
IFRS 16 : Contrats de location	01/01/2019	Oui	Possible

L'application de ces nouvelles normes et interprétations n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2019.

Ces principes appliqués par le Groupe au 31 décembre 2019 ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB ; en effet, l'application des amendements et interprétations dont la mise en œuvre est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 dans le référentiel publié par l'IASB mais non encore obligatoire dans le référentiel tel qu'endossé par l'Union européenne serait sans incidence significative sur les comptes du Groupe.

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été endossées par l'Union européenne au 31 décembre 2019 ou dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2019 :

Libellé de la norme	Applicable à compter du	Adopté UE	Application anticipée
Amendements à IAS 1 et IAS 8 : définition du terme significatif	01/01/2020	Oui	Possible
Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9	01/01/2020	Oui	Possible

Le processus de détermination par VERNEUIL FINANCE des impacts potentiels sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

En ce qui concerne la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, Société Française de Casinos a mené divers travaux.

Afin de préparer cette échéance, les contrats de location ont été recensés et les options de renouvellement et de résiliation incluses dans les contrats ont été analysées. En application de la politique Groupe, le matériel informatique et les photocopieurs ont été exclus du périmètre d'application.

7 contrats immobiliers et 5 contrats de location de véhicules donneront lieu à la comptabilisation d'un droit d'utilisation et d'une dette de loyers.

Les premiers éléments chiffrés sur la base des taux d'intérêt définis par le Groupe au 31 octobre 2019, estiment l'engagement des contrats immobiliers entre 2.682 K€ et 3.122 K€ et entre 51 K€ et 53 K€ pour les contrats de location de véhicules.

Société Française de Casinos appliquera l'approche rétrospective simplifiée pour la transition au 1er novembre 2019, sous réserve de la finalisation des travaux en cours.

IFRS 16 n'a pas d'impact chez Verneuil Finance car elle ne détient aucun contrat de location répondant aux critères de cette norme et est hébergée à titre gratuit.

6.4.2 Bases d'évaluation

Les états financiers sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur et des passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions évaluées à la juste valeur. Les états financiers sont par ailleurs établis en application de la convention de continuité de l'exploitation.

6.5 Méthodes d'évaluation et de présentation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes :

6.5.1 Méthodes de consolidation

Les filiales, sociétés contrôlées exclusivement, sont consolidées par intégration globale. La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

6.5.2 Regroupements d'entreprises

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

6.5.3 Date d'arrêté des comptes des sociétés

Toutes les sociétés du Groupe ont un exercice social se terminant le 31 décembre, à l'exception de la Société Française de Casinos qui clôture son exercice social le 31 octobre de chaque année. Dans la mesure où l'écart de date de clôture avec le groupe est faible, c'est la situation au 31/10/2019 qui a été utilisée pour les besoins de la consolidation du 31/12/2019. Les événements qui pourraient avoir un impact important en novembre et décembre sont indiqués, le cas échéant, en annexe.

6.5.4 Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste "Écart de conversion".

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés, lorsqu'ils sont significatifs, dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

6.5.5 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

6.5.6 Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables, y compris les écarts d'acquisition (goodwill) et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie.

Pour l'appréciation de la valeur des actifs à la clôture, le Groupe a retenu la segmentation de l'information sectorielle en fonction du découpage des secteurs d'activité suivants :

- groupe Société Française de Casinos (SFC), centres de jeux, de loisirs et de casinos,

- Groupe SFC

La valorisation des titres SFC a donné lieu à la constatation d'une perte de valeur d'un montant de 1.542K€, constatée conformément en application de la norme IAS 28. Cette valorisation a été faite sur la base d'un protocole signé entre la société SFC et la société Circus Casino France. Ce protocole d'accord fixe le prix de cession hors marché des titres de la société SFC à 1,44 € par action.

6.5.7 Goodwill – Ecarts d'acquisition

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs majorés le cas échéant de certains passifs éventuels relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique goodwill. Les goodwill ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

6.5.8 Immobilisations incorporelles

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38, un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments non amortissables tels que les droits au bail et des éléments amortissables, tels que les logiciels.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

- Concessions, brevets, licences : Linéaire de 2 à 8 ans,
- Autres immobilisations incorporelles : Linéaire de 1 à 10 ans.

6.5.9 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 - Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan de la manière suivante :

- Les immobilisations corporelles, autres que les terrains agricoles, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.
- Les terrains sont comptabilisés conformément à la méthode de la réévaluation, c'est-à-dire à leur montant réévalué (à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des pertes de valeur ultérieures). La juste valeur des terrains est déterminée sur la base d'une évaluation à dire d'expert effectuée par des évaluateurs professionnels qualifiés.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les subventions liées à des actifs sont présentées au bilan en produits différés qui sont comptabilisés en produits sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

Les actifs sont ventilés par composants, chacun ayant une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs. Les durées d'utilité sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Généralement, les valeurs résiduelles sont nulles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont en général pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- Constructions : Linéaire sur 5 à 67 ans,
- Installations et agencements : Linéaire sur 3 à 50 ans,
- Matériel et outillage : Linéaire sur 1 à 50 ans,
- Matériel de transport : Linéaire sur 2 à 4 ans,
- Autres immobilisations corporelles : Linéaire sur 3 à 20 ans.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelles sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

6.5.10 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Conformément à l'IAS 40 « Immeubles de placement », le Groupe a opté pour la comptabilisation des immeubles de placement selon le modèle du coût amorti. Après la comptabilisation initiale, ceux-ci sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

6.5.11 Contrats de location

Les contrats de location conclus par VERNEUIL FINANCE sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location, à l'exception, comme l'autorise la norme, des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats individuellement de faible valeur.

6.5.11.1 Durée de la location

Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie sur base actuarielle, sur la durée du contrat de location. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 16, la durée du contrat de location correspond à la période de location non résiliable complétée, le cas échéant, des périodes couvertes par des options de renouvellement dont l'exercice par le preneur est raisonnablement certain et les périodes couvertes par des options de résiliation dont l'exercice par le preneur n'est pas raisonnablement certain. Elle est de 9 ans concernant le contrat de bail immobilier de droit français de type « 3/6/9 ». Il est précisé que le contrat n'est plus exécutoire, lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en ne s'exposant qu'à une pénalité négligeable.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain est réalisée en tenant compte de tous les facteurs pertinents faisant que VERNEUIL FINANCE a un avantage économique à exercer une option ou à ne pas l'exercer tels que :

- les conditions d'exercice de ces options au regard des conditions de marché (montant des paiements y compris le paiement de pénalités de résiliation et des garanties de valeur résiduelle) ;
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués ;
- les coûts associés à la résiliation du contrat (frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien adapté aux besoins, coûts de remise en l'état...).

6.5.11.2 Détermination du passif locatif

A la date de début du contrat de location, les paiements pris en compte pour déterminer le passif locatif comprennent les paiements qui se rapportent au droit d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat de location et qui n'ont pas encore été versés, c'est à dire :

- les paiements de loyers fixes (y compris ceux qui sont fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir. Les paiements fixes en substance sont des paiements qui, même si leur forme comporte une variabilité sont, en substance, inévitables ;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début du contrat ;
- ainsi que, le cas échéant, toute somme que VERNEUIL FINANCE s'attend à payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalités de résiliation anticipées.

Sont exclus des paiements retenus pour la détermination du passif locatif, la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe d'habitation s'agissant de taxes entrant dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique », ainsi que la taxe foncière et les primes d'assurances éventuellement refacturées par le bailleur, celles-ci constituant un paiement locatif variable (dès lors que les montants remboursés ne sont pas prédéterminés contractuellement).

Suivant la norme IFRS 16, les paiements sont actualisés soit au taux implicite du contrat de location, soit au taux marginal du preneur, qui est le taux que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire, dans un environnement économique similaire. VERNEUIL FINANCE applique aux paiements de ses contrats le taux marginal.

La dette locative est portée sur les lignes « Emprunts à long terme » et « Emprunts à court terme » au passif du bilan consolidé. La charge d'intérêt relative à la dette financière est portée au compte de résultat sur la ligne « Coût de l'endettement financier brut »

6.5.11.3 Détermination de l'actif représentatif du droit d'utilisation

Le droit d'utilisation est comptabilisé à l'actif en date de prise d'effet du contrat de location pour une valeur égale au montant du passif locatif à cette date, ajusté des paiements versés au bailleur avant ou à cette date et ainsi non pris en compte dans l'évaluation du passif locatif, sous déduction des avantages incitatifs reçus. Le cas échéant ce montant est ajusté des coûts directs initiaux engagés par le preneur et d'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état dans la mesure où les termes et les conditions du contrat de location l'exigent, la sortie de ressource est probable et peut être déterminée de manière suffisamment fiable.

Les droits d'utilisation sont présentés dans le poste « Immobilisations corporelles » du bilan consolidé où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété.

La charge d'amortissement du droit d'utilisation est présentée au compte de résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements et provisions ».

La valeur du droit d'utilisation est susceptible d'être ultérieurement ajustée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles de loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

6.5.12 Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture :

- à leur juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente,
- à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, pour les actifs biologiques pour lesquels les prix ou les valeurs déterminés par le marché ne sont pas disponibles et pour lesquels les autres méthodes d'estimation de la juste valeur sont clairement reconnues non fiables.

Le groupe applique donc, la juste valeur pour les stocks d'actifs biologiques pouvant être négociés sur un marché actif, et le coût de revient pour les autres actifs biologiques.

6.5.13 Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation, dans des sociétés non consolidées, sont comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

À chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

6.5.14 Titres mis en équivalence

Les participations dans des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition et leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat de l'entreprise détenue est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence » du compte de résultat. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires dans le cas de modifications de la valeur de la participation du Groupe dans l'entreprise détenue dues à des variations des capitaux propres de l'entité détenue qui n'ont pas été comptabilisées dans son résultat. De telles modifications sont notamment celles qui résultent de la réévaluation des immobilisations corporelles et des écarts de conversion. La quote-part de l'investisseur dans ces changements est comptabilisée directement dans les capitaux propres de l'investisseur.

6.5.15 Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks de matières consommables, pièces détachées, emballages sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris les coûts indirects de production) calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de produits finis sont évalués au prix de marché, après déduction des coûts de commercialisation.

6.5.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie figurant dans le bilan consolidé comprend les disponibilités ainsi que les valeurs mobilières de placement et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ils sont considérés comme détenus à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Les placements dans les actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus. La trésorerie et les équivalents de trésorerie n'y correspondant pas sont classés sous la rubrique « Autres actifs courants ».

Les découverts bancaires ne sont pas assimilés à un financement et sont donc inclus dans la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Ils figurent dans les passifs courants sous la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

6.5.17 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

6.5.18 Intérêts minoritaires

La participation des actionnaires minoritaires aux pertes des filiales n'est pas limitée à leur part de capitaux propres et de compte courant.

6.5.19 Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

6.5.19.1 Régimes de retraite : régimes à cotisations définies

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées pour les sociétés intégrées globalement. Aucune des entités dans le périmètre n'est concernée par la provision pour indemnité de départ à la retraite.

6.5.19.2 Indemnités de cessation de services

Les indemnités dues aux mandataires sociaux pour atteinte de la limite d'âge fixée par les statuts ont été provisionnées en prenant en compte les probabilités de présence dans l'entreprise à la date hypothétique du versement. Ces engagements correspondent au versement d'une indemnité en numéraire basée sur la rémunération des mandataires et font l'objet d'une actualisation.

6.5.19.3 Autres avantages à long terme

Les médailles du travail sont provisionnées de la manière suivante : les gratifications versées par le groupe sont calculées salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue du versement de la gratification et au prorata des années de travail. Ces engagements font l'objet d'une actualisation.

6.5.20 Autres provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37- Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels- des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisées quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis du tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

6.5.21 Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité ou le groupe d'entités possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de nature d'impôts levés par la même autorité de taxation.

6.5.22 Actifs et passifs courants et non courants

Conformément à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », un actif est classé en tant qu'actif courant lorsque le Groupe s'attend à pouvoir le réaliser, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque le groupe s'attend à le régler au cours de son cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courants.

6.5.23 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente, comme définis par l'IFRS 5, sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

6.5.24 Revenus

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

6.5.25 Résultat opérationnel courant

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant les produits et charges opérationnels non courants (Cf. infra) les produits et charges financiers, le coût de financement, les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités abandonnées.

6.5.26 Charges ou produits opérationnels non courants

La notion de charges ou produits opérationnels non courants recouvre essentiellement les résultats de cessions d'actifs financiers, incorporels ou corporels.

6.5.27 Coût de financement

Le coût de financement inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée principalement des dettes auprès des établissements de crédit et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

6.5.28 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Ce nombre, ainsi que le résultat de base par action, est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre des obligations remboursables ou convertibles émises. Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

6.6 Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

6.6.1 Ecarts d'acquisition - Goodwill

Néant

6.6.2 Immobilisations incorporelles

Néant

6.6.3 Immobilisations corporelles

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Valeur d'ouverture	2	2
Acquisitions		
Cessions		
Réévaluation		
Variation de périmètre		
Transfert et autres variations		
Transfert vers actif à céder		
Valeur brute à la clôture	2	2
Amortissements & pertes de Valeur à l'ouverture	1	1
Dotations de l'exercice	1	0
Reprise de l'exercice		
Cessions		
Variation de périmètre		
Transfert et autres variations		
Transfert vers actif à céder		
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	1	2
Valeur nette	1	1
Dont :		
Verneuil Finance	2	2

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

Données en K€	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Cession	Réévaluation	Transfert et autres Variations	31/12/2019
Terrains	-					-	-
Constructions	-					-	-
Installations techniques	-					-	-
Autres immobilisations corporelles	2						2
Immobilisations en cours	-					-	-
Valeur brute à la clôture	2	-	-	-	-	-	2
Terrains	-					-	-
Constructions	-					-	-
Installations techniques	-					-	-
Autres immobilisations corporelles	1	0					2
Immobilisations en cours	-					-	-
Amort. Et pertes de valeur	1	0	-	-	-	-	2
Valeur nette	1	0	-	-	-	-	1

6.6.4 Immeubles de placement

Néant

6.6.5 Participations dans des entités liées hors titres mis en équivalence

Néant

6.6.6 Titres des sociétés mises en équivalence

Données en K€	31/12/2018		31/12/2019	
	SFC	Total	SFC	Total
Valeur d'équivalence à l'ouverture	3 042	3 042	2 048	2 048
Quote-part de résultat de la période	- 1 009	- 1 009	- 591	- 591
Distributions de dividende		-		-
Ecart de conversion		-		-
Variation de périmètre	9	9		-
Autres variations	6	6	- 25	- 25
Valeur d'équivalence à la clôture	2 048	2 048	-	1 432
Valeur d'acquisition à l'ouverture	5 791	5 791	5 791	5 791
Augmentation	-	-	-	-
Diminution	-	-	-	-
Valeur d'acquisition à la clôture	5 791	5 791	-	5 791
Impôts différés passifs à l'ouverture		-		-
Valeur d'acquisition à l'ouverture		-		-
Augmentation		-		-
Diminution		-		-
Impôts différés à la clôture	-	-	-	-
Nombres de titres	994 065		994 065	
Cours à la clôture	1,80		1,44	
Valeur boursière à la clôture	1 789		1 431	
Valeur boursière à 3 mois	1 789		1 690	

Les éléments significatifs des états financiers consolidés des sous-groupes sont les suivants :

Société Française de Casino		
En K€	31/10/2018	31/10/2019
Actifs non courants	30 819	27 789
Actifs courants	4 192	5 246
Actifs à céder	3 032	-
Actif	38 043	33 035
Capitaux propres (part du Groupe)	18 505	23 249
Intérêts minoritaires	- 52	5
Passif non courants	6 115	3 343
Passif courants	11 740	6 438
Passifs liés aux actifs à céder	1 735	-
Passif	38 043	33 035
Produits des activités courantes	15 869	13 058
Résultat opérationnel courant	729	897
Résultat opérationnel	- 728	7 017
Résultat avant impôt	- 1 027	5 653
Résultat après impôt des activités poursuivies	- 1 177	4 932
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 1 177	4 932
Résultat net par action (part du groupe)	- 0,23	0,96

6.6.7 Autres actifs financiers non courants

Ils concernent :

Données en KC	31/12/2018	31/12/2019
Autres titres immobilisés et créances rattachées	-	-
Perte de valeur	-	-
Valeur nette	-	-
Titres Scpi	13	9
Perte de valeur	-	-
Valeur nette	13	9
Autres	-	-
Perte de valeur	-	-
Valeur nette	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-
Perte de valeur	-	-
Valeur nette	-	-
Total valeur brute	13	9
Perte de valeur	-	-
Total valeur nette	13	9
Dont :		
Verneuil Finance	13	13

6.6.8 Contrats de location financement

Néant

6.6.9 Impôts différés actif

Le groupe n'a pas activé des impôts différés actifs.

Le Groupe est titulaire, au 31 décembre 2019, d'impôts différés actifs non comptabilisés à hauteur de :
 ➤ 16,2 millions d'euros correspondant aux reports déficitaires de Verneuil Finance.

6.6.10 Actifs non courants et groupes d'actif à céder détenus en vue de la vente et passifs inclus dans des groupes à céder

Néant

6.6.11 Actifs biologiques

Néant

6.6.12 Stocks et en-cours

Néant

6.6.13 Clients

Néant

6.6.14 Autres actifs courants

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Avances versées sur commande	-	-
Créances sur participations non consolidées ou consolidées par mise en équivalence	-	-
Créances sur sociétés apparentées	-	-
Créances fiscales et sociales	-	-
Autres créances diverses	826	837
Charges constatées d'avance	12	0
Valeur brute	838	837
A déduire : provision (1)		
Valeur nette	838	837
Dont :		
Groupe Duc		
Financière Duc	-	-
Verneuil Finance	838	837
Détails :		
(1) sur créances diverses		
sur créances sur sociétés apparentées		

Les créances sur les sociétés apparentées concernent les positions en comptes courants existantes avec :

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Verneuil & Associés	-	-
Valeur brute	-	-

6.6.15 Actifs d'impôt exigible

Néant

6.6.16 Capital

Au 31 décembre 2019, le capital social est composé de 1 099 265 actions (31.12.2018 : idem) d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Les statuts de la société ne prévoient pas de droits de vote double.

Le capital est ainsi réparti :

	31/12/2018	%	31/12/2019	%
Verneuil & Associés	900 404	81,91%	900 404	81,91%
Foch Investissement	10 643	0,97%	10 643	0,97%
Autres nominaux	13 755	1,25%	13 755	1,25%
Public	174 463	15,87%	174 463	15,87%
TOTAL	1 099 265	100,00%	1 099 265	100,00%

6.6.17 Endettement financier net

L'endettement financier net défini par le Groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit », courants comme non courants, diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan sous la rubrique du même nom, ainsi que des avances consenties par les associés, les minoritaires ou les sociétés apparentées inscrites en « Emprunts et dettes financières divers ».

Données en K€		31/12/2018	31/12/2019
Emprunts auprès des établissements de crédit non courants :	I	56	-
Dont : Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans		56	-
Echéances à plus de cinq ans		-	-
Emprunts courants auprès des établissements de crédit:	II	-	-
Dont : Découvert			
Echéances à moins d'un an des emprunts bancaires			-
Total Emprunts auprès des établissements de crédit (I+II)	III	56	-
Autre endettement à moins d'un an:			
Comptes courants des associés et des sociétés apparentées		1 109	1 178
	IV	1 109	1 178
Endettement Brut (III+IV)	V	1 165	1 178
Dont : taux fixe			
taux variable			
Trésorerie et équivalents de trésorerie :			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités		115	44
	VI	115	44
Endettement financier net (V - VI)		1 050	1 134

L'échéance des dettes financières est la suivante :

Données en K€	<1 an	2-5 ans	>5 ans	Total
Emprunts	-	-	0	-
Découverts *	-			-
Comptes courants *	1 178			1 178
TOTAL				1 178

Les avances consenties par les associés ou sociétés apparentées portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an. Elles concernent les sociétés suivantes :

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Foch Investissements	634	648
Verneuil & associés	527	527
Divers autres	4	4
TOTAL	1 165	1 178

Les différents risques auxquels le Groupe est confronté sont les suivants :

- Risque de liquidité

L'endettement financier figurant au passif du bilan au 31/12/2019 est constitué exclusivement en euros. Les dettes ne sont pas assorties de « covenants ». Le financement des besoins en trésorerie est assuré par l'affacturage et l'escompte.

- Risque de taux d'intérêts

Au 31/12/2019, la part des emprunts bancaires à taux variables que le Groupe détient est peu significative. Il n'a pas de couverture du risque de taux.

- Risque de change

Néant

- Risque du prix de l'aliment.

Néant

- Risque sur actions

Néant

6.6.18 Autres passifs non courants

Néant

6.6.19 Provisions non courantes

Néant

6.6.20 Impôts différés

Données en K€	31/12/2018		31/12/2019	
	Bases	Impôt	Bases	Impôt
Retraitement des subventions en immobilisations				
Retraitement des amortissements				
Avantages du personnel				
Charges fiscales temporairement non déductibles				
Provision pour autres avantages à long terme				
Provisions non déductibles				
Abandons de créances				
Autres bases d'actif				
Impôt différé actif	-	-	-	-
Provisions réglementées				
Réévaluation des immobilisations				
Crédit-bail				
Retraitement des amortissements				
Provision sur titres d'autocontrôle				
Actualisation des dettes				
Subventions d'investissement				
Autres bases de passif d'impôts				
Impôt différé passif	-	-	-	-
Impôt différé net	-	-	-	-
A déduire :				
Impôts différés nets actif non constatés				
Impôts différés nets passifs constatés en " Passif inclus dans des groupes destinés à la vente "				
Impôts différés nets actif constatés en " Actifs et groupe d'actif à céder détenus en vue de la vente "				
Soit :				
Impôts différés "Actif"				
Impôts différés "Actif" non constatés				
Impôts différés "Passif"				
Plafonnement par résultat des IDA				

Eu égard aux résultats des sociétés et des perspectives, aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé au titre de l'exercice.

6.6.21 Fournisseurs et comptes rattachés

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Verneuil Finance	78	92
	78	92

6.6.22 Dettes fiscales et sociales

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Verneuil Finance	300	-
	300	-

6.6.23 Autres dettes courantes

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Avances et acomptes reçus		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Créditeurs divers	20	20
Produits constatés d'avance		
Total	20	20
Dont :		
Verneuil Finance	20	20
	20	20

6.6.24 Provisions courantes

Néant

6.6.25 Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé. L'information sectorielle porte le Groupe de la Société Française de Casinos (jeux virtuels, casinos et thermes)

6.6.25.1 Analyse du capital investi

Données en K€	31/12/2018	%	31/12/2019	%
Capitaux propres	1 452	73,10%	1 032	47,64%
Impôts différés	-	0,00%	-	0,00%
Provisions courantes et non courantes	-	0,00%	-	0,00%
Endettement Financier Net	1 050	26,90%	1 134	52,36%
Actifs et groupe d'actif à céder				
Passif inclus dans des groupes destinés à la vente				
Capitaux investis	2 501	100,00%	2 166	100,00%
Dont :		0,00%		0,00%
SFC	- 3 744	-70,89%	- 4 360	-201,29%
Verneuil Finance	6 245	459,88%	6 526	301,29%
	2 501	100,00%	2 166	100,00%

6.6.25.2 Analyse sectorielle du bilan

Données en K€			SFC	Verneuil Finance	31/12/2019
Ecart d'acquisition -Goodwill					-
Immobilisations incorporelles					-
Immobilisations corporelles				1	1
Immeubles de placement					-
Participations dans des entités liées					-
Titres en mis en équivalence			1 431		1 431
Autres actifs financiers non courants				9	9
Autres actifs non courants					-
Autres passif non courants					-
Impôts différés					-
ACTIFS (PASSIFS) NON COURANTS	-	-	1 431	9	1 441
Actifs non courants et groupe d'actif à céder					-
Passif inclus dans des groupes destinés à la vente					-
Actifs (passif) destinés à la vente	-	-	-	-	-
Actifs biologiques					-
Stocks et en-cours					-
Clients				-	-
Autres actifs courants				837	837
Actif d'impôt exigible					-
Fournisseurs				- 92	- 92
Dettes fiscales et sociales				-	-
Autres dettes courantes				- 20	- 20
Passif d'impôt exigible					-
Actif moins passifs hors endettement net	-	-	-	725	725
Capitaux investis	-	-	1 431	734	2 166

Données en K€		SFC	Verneuil Finance	31/12/2018
Ecart d'acquisition -Goodwill				-
Immobilisations incorporelles				-
Immobilisations corporelles			1	1
Immeubles de placement				-
Participations dans des entités liées				-
Titres en mis en équivalence		2 048		2 048
Autres actifs financiers non courants			13	13
Autres actifs non courants				-
Autres passif non courants				-
Impôts différés				-
ACTIFS (PASSIFS) NON COURANTS	-	2 048	14	2 062
Actifs non courants et groupe d'actif à céder				-
Passif inclus dans des groupes destinés à la vente				-
Actifs (passif) destinés à la vente	-	-	-	-
Actifs biologiques				-
Stocks et en-cours				-
Clients			-	-
Autres actifs courants			838	838
Actif d'im pôt exigible				-
Fournisseurs			- 78	- 78
Dettes fiscales et sociales			- 300	- 300
Autres dettes courantes			- 20	- 20
Passif d'im pôt exigible				-
Actif moins passifs hors endettement net	-	-	440	440
Capitaux investis	-	2 048	454	2 502

6.6.25.3 Eléments du compte de résultat

Données en K€		SFC	Verneuil Finance	Financière DUC	31/12/2019
Chiffre d'affaires			-		-
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES			-		-
Achats consommés					-
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours					-
Charges externes			117		117
Charges de personnel					-
Impôts et taxes			23		23
Dotation nette aux amortissements			5		5
Dépréciation d'actifs net des reprises					-
Provisions pour risques et charges					-
autres charges			20		20
autres produits (charges) exceptionnels					-
Transfert de charge et production immobilisée					-
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT			166		166
Autres produits et charges opérationnels non courants			356		356
RESULTAT OPERATIONNEL			191		191
Résultat financier			6		6
Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence			591		591
RESULTAT AVANT IMPOTS			197		395
Charge d'impôt sur le résultat					-
RESULTAT APRES IMPOTS DES ACTIVITES POURSUIVES			197		395
Résultat net d'imod des activités arrêtées			8	8	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			205	8	394

Données en K€		SFC	Verneuil Finance	Financière DUC	31/12/2018
Chiffre d'affaires			-		-
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES			0		0
Achats consommés					-
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours					-
Charges externes			- 81		- 81
Charges de personnel					-
Impôts et taxes			- 15		- 15
Dotations nettes aux amortissements			- 1		- 1
Dépréciation d'actifs net des reprises					-
Provisions pour risques et charges					-
autres charges			- 20		- 20
autres produits (charges) exceptionnels					-
Transfert de charge et production immobilisée					-
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT			116		116
Autres produits et charges opérationnels non courants			- 350		- 350
RESULTAT OPERATIONNEL			467		467
Résultat financier			- 2 646		- 2 646
Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence		- 1 009			- 1 009
RESULTAT AVANT IMPOTS		1 009	3 113		4 123
Charge d'impôt sur le résultat					-
RESULTAT APRES IMPOTS DES ACTIVITES POURSUIVIES		1 009	3 113		4 123
Résultat net d'impôt des activités arrêtées			2 729	- 8	2 721
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		1 009	384	8	1 401

6.6.26 Informations financières des sociétés arrêtées

Néant

6.6.27 Impôt sur les sociétés

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Impôt courant		
Impôt différés		
Total	-	-
Dont :		

Données en K€	31/12/2018	31/12/2019
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 1 401	- 394
Charge (produit) d'impôt sur les sociétés	-	-
Amortissement (reprise) des écarts d'acquisition		
Résultat des sociétés mises en équivalence	1 009	591
Résultat avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	- 392	197
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,33%
Charge (produit) d'impôt théorique	- 131	66
Effets sur l'impôt théorique :		
des différences permanentes	961	- 205
Limitation des impôts différés actif par résultat		
des déficits fiscaux nés dans l'exercice et non activés	- 830	140
des déficits fiscaux non reconnus précédemment		
Annulation de l'activation d'impôts différés		
Crédits d'impôts		
des éléments divers		
Charge (crédit) d'impôt réel	0	-
Taux effectif d'impôt	0%	0%

6.6.28 Engagements hors bilan

6.6.28.1 Engagements financiers donnés

Néant

6.6.28.2 Engagements financiers reçus

Néant

6.6.28.3 Engagements réciproques

Néant

6.6.28.4 Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

6.6.29 Effectif

	31/12/2018	31/12/2019
Effectif moyen :		
Cadres		
Agents de maîtrise		
Employés, ouvriers		
Effectif moyen :		

6.6.30 Passifs éventuels

Néant

6.6.31 Informations relatives aux parties liées

6.6.31.1 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Des jetons de présences ont été versés aux membres du conseil d'administration pour un montant de 20 000 € sur l'exercice 2019.

6.6.31.2 Autres transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées s'apprécient ainsi :

Données en K€	31/12/2018			31/12/2019		
	Charges	Produits	Créances (dettes)	Charges	Produits	Créances (dettes)
VERNEUIL FINANCE						
Verneuil & Associés Compte courant			- 527			- 527
Foch Investissements Compte courant			- 634			- 648
F. Gontier Compte courant			- 4			- 4
			-			-
TOTAL			- 1 165			- 1 178